



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 26 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
33	23	23 + 10 pouvoirs
Date de convocation 20 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ROY Nathalie, MENERAT Thierry, SABATINO Anne.**

Représentés : **PRELOT Frédérique pouvoir donné à TIEDREZ Valérie, VAN DALEN Laurent pouvoir donné à CHAUDET Martine, CERF Jérémie pouvoir donné à HUART Gérald, BOIZARD Léa pouvoir donné à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia pouvoir donné à BERNIER Romain, MARTEAU Elona pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, LEIX Jean-François pouvoir donné à IGLESIAS Catherine, ZELTZ Anne-Marie pouvoir donné à MENERAT Thierry, D'HULST Karl pouvoir donné à RIBAILLE Cécile.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Subventions exceptionnelles 2026
N° de délibération : 20260226_18

RAPPORTEUR : M Hennequin

Mes chers collègues,

Pour l'année 2026, il est proposé d'attribuer aux associations et organismes assimilés, les subventions exceptionnelles suivantes :

	ASSOCIATION	PROJET	MONTANT
1	Association géologique auboise	Création d'un site Internet	300,00 €
2	Team Cycliste Savinien	Organisation des championnats de France cyclo-cross	1 000,00 €
3	Association Astronomique Auboise	Construction artisanale d'un télescope	50% des frais dans la limite de 800 €
4	Assofrani	Organisation du Festival de la goutte d'eau	50% des frais d'organisation dans la limite de 500 €
5	Club Tennis Savinien	Achats spécifiques de matériel de tennis	50% des frais dans la limite de 850 €
6	Rando Cyclo Club Savinien	Séjour Jumelage en Alsace entre délégations cyclistes	500,00 €
7	Sainte-Savine Football	Organisation du tournoi du 1er mai	50% des frais la limite de 800 €

8	Jumelage Sainte-Savine / Reichenbach en der Fils	Déplacement des adhérents en Allemagne	50 % du projet dans la limite de 1950 €
9	Les Amis des Viennes	Création d'un site web avec newsletter	350,00 €
10	SF Expo	Organisation du salon SF Expo	50% des frais d'organisation dans la limite de 300 €

Par ailleurs, pour permettre tout au long de l'année aux associations de bénéficier d'un soutien dans la mise en place de leurs projets, le dépôt de demandes de subventions exceptionnelles sera autorisé jusqu'au 31 octobre 2026.

Il est précisé qu'en application de la loi, les membres du conseil municipal faisant partie du Bureau au Conseil d'Administration de l'une des associations ci-dessus ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver les montants des subventions exceptionnelles attribuées aux associations au titre de l'année 2026 ;
- D'autoriser le dépôt de demandes de subvention exceptionnelle jusqu'au 31 octobre 2026 ;
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 ;
- D'autoriser M le Maire à faire les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	10	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.03.03 12:29:21 +0100
Ref:10531648-15880275-1-D
Signature numérique
le Maire